
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL

N° 136-314 /LC/MINSANTE/SG/DRH/SDP



MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL

05 JUIN 2017

LETTRE - CIRCULAIRE

Des actes d'affectation des personnels de la santé sont de plus en plus signés par les autorités administratives des Régions et Départements. Cette procédure met à mal le système national de santé dont l'atteinte des objectifs est freinée du fait de ce démantèlement parfois non cohérent et injustifié de ses équipes de soins.

Vous voudrez bien dorénavant ne proposer à un redéploiement que les personnels en poste à la Délégation Régionale de la Santé Publique de votre ressort et solliciter d'office l'avis préalable de Monsieur le Ministre de la Santé Publique pour le redéploiement des autres personnels techniques, notamment ceux des formations sanitaires.

J'attache du prix à l'exécution des présentes instructions.

Destinataires :

- Tous Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Tous Chefs de Service de Santé de District (pou large information)

Ampliations :

- CAB/MSP/SESP
- SG
- TOUS GOUVERNEURS DE REGIONS
- DRH
- SDP
- FCP
- CHRONO/ARCHIVES




André MAMA FOUA